

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



DEC/01-1.4/53/2026

DECISION

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20260722-DEC53-2026-AR
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN BALAYEUSE SCHMIDT CLEANGO 500 E6C

EUROPE SERVICE
PARC D'ACTIVITES DE TRONQUIERES
AVENUE DU GARRIC
15000 AURILLAC

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 9 avril 2026 (D.29/04.26) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que la société Europe Service – Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac - accepte le contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT CLEANGO 500 E6C et du moteur VM E6C,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société Europe Service – Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac, un contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT CLEANGO 500 E6C et du moteur VM E6C,

Article 2 : D'accepter ce contrat à partir du 02 mars 2026 pour une révision toutes les 500 heures,

Article 3 : De régler le montant de 6 930,00 € HT soit 8 316,00 € TTC,

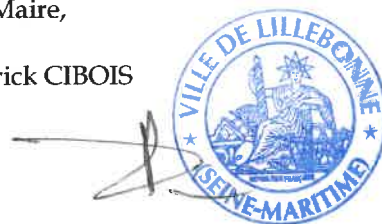
Article 4 : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 61551, fonction 845,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à la société Europe Service.

Fait à Lillebonne, le 22 juillet 2026

Le Maire,

Patrick CIBOIS



VILLE DE LILLEBONNE

